

PROFIL DE LA ZONE DE BAINNADE « ANSE DU CORTON »

FICHE SYNTHETIQUE

Date d'élaboration / Mise à jour : Mai 2017



Caractéristiques de la zone de baignade

Nom : Anse du Corton
Commune : Cassis
Département : Bouches-du-Rhône
Région : PACA
Responsable : Maire de Cassis
Période de surveillance sanitaire : mi-Mai à mi-Septembre
Fréquentation : ≈ 100 personnes/jour

Qualité de la zone de baignade

Année	2013 Directive 76-160	2014 Directive 2006/7/CE	2015 Directive 2006/7/CE	2016 Directive 2006/7/CE
Classements officiels	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

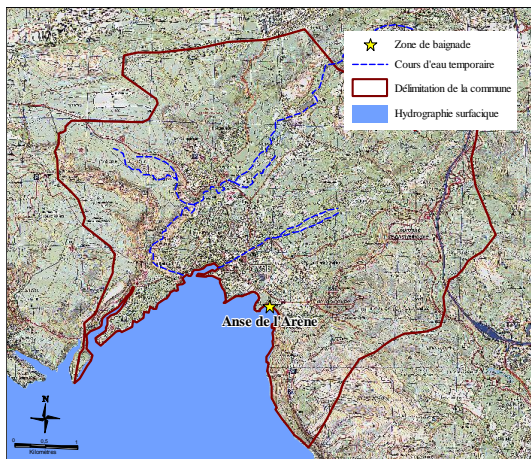
En 2016, l'ensemble des contrôles sont conformes à la baignade.
 En 2015, l'ensemble des contrôles sont conformes à la baignade.
 En 2014, la zone a été fermée deux jours suite à des pluies importantes et un jour pour pollution avérée.
 En 2013, aucune fermeture de la zone pour cause de pollution n'a eu lieu.

Carte de la zone de baignade



★ Point de Prélèvement P Parking

Carte de la zone d'étude



Inventaire des sources potentielles de pollution

Sources potentielles de pollution	Impact	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Mesures de gestion/Procédures	Plans d'actions/Préconisations
Les bateaux au mouillage	Significatif	Présence d'une dizaine de bateaux au mouillage	Vigilance - Adaptation du planning de prélèvement	Mise en place de mouillages organisés et écologiques à la Grande Mer, anse du Corton et Port Miou
Les exutoires pluviaux	Significatif	<u>Météo France</u> 1. Niveau orange confirmé 2. Météo rouge confirmé	1. Vigilance - Adaptation du planning de prélèvement 2. Crise – Fermeture de la zone de baignade – Analyse rapide	Réalisation de la cartographie du réseau pluvial (en cours de validation)
Le Vallat de la Rostagne	Modéré			Quantification du rejet en temps de pluie
La station d'épuration	Modéré	By-Pass de la station	Vigilance - Analyse rapide – Fermeture si résultats non conformes	Recherche des eaux parasites
Les installations d'Assainissement Non Collectif non conformes	Modéré	<u>Auto surveillance</u> 1. > 500 E.coli/100ml 2. >1000 E.coli/100ml et/ou > 370 entérocoques/100ml	1. Vigilance - Adaptation du planning de prélèvement 2. Crise – Fermeture de la zone de baignade – Analyse rapide	Mise en conformité des installations/Extension du réseau d'assainissement collectif

Programme de surveillance réglementaire : 10 prélèvements réalisés de mai à septembre

L'intégralité du profil est consultable à l'Hôtel de Ville, Place Baragnon, 13260 Cassis.